

COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MAI 2021 – 20 H 00

Conseillers en exercice27Présents21Pouvoirs4Votants25

Date de convocation du conseil municipal 19 mai 2021 Date d'affichage de l'ordre du jour 19 mai 2021

Etaient présents

Séverine MARCHAND, Maire,

Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Mathilde COUTURIER, Denis DUGABELLE, Anne-Laure PASCO, Adjoints, Jean GERARD, Marc LERAY, Jacky VINET, Maryse MOINEREAU, Patrick COLLET, Sylvie ORIEUX, Noëlle POTTIER, Marie-Andrée RIBOULET, Marie-Anne BOURMEAU, Mylène VARNIER, Stéphane BERNARDEAU, Ingrid BENARD, Benoît BOULLET, Amandine TUFFET, Nicolas LEPINE, Conseillers municipaux.

Excusés représentés

Yvan LETOURNEAU a donné pouvoir à Séverine MARCHAND Dominique LASSALLE a donné pouvoir à Séverine MARCHAND Ollivier LERAY a donné pouvoir à Marc LERAY Giovanni GUERIN a donné pouvoir à Benoît BOULLET

Absents non représentés

Séverine ALONSO Katia GOYAT

Secrétaire de séance : Noëlle POTTIER

Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

- 1. Pornic Agglo Pays de Retz Pacte de gouvernance
- 2. Pornic Agglo Pays de Retz Mise à disposition des locaux de l'Ecole René Cerclé
- 3. Convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de certificats d'économie d'énergie
- 4. Convention d'occupation local du Rocher Vert
- 5. Ouverture au public des parcelles acquises par la commune dans le jardin des Lakas

FINANCES

- 6. Subventions 2021
- 7. Budget principal Exercice 2020 Compte administratif
- 8. Budget principal Exercice 2020 Compte de gestion
- 9. Budget principal Exercice 2021 Affectation des résultats
- 10. Budget principal Exercice 2021 Budget supplémentaire
- 11. Budget annexe Cellules commerciales Exercice 2020 Compte administratif
- 12. Budget annexe Cellules commerciales Exercice 2020 Compte de gestion
- 13. Budget annexe Cellules commerciales Exercice 2021 Affectation des résultats
- 14. Budget annexe Cellules commerciales Exercice 2021 Budget supplémentaire
- 15. Budget annexe Panneaux photovoltaïques Exercice 2020 Compte administratif
- 16. Budget annexe Panneaux photovoltaïques Exercice 2020 Compte de gestion
- 17. Budget annexe Panneaux photovoltaïques Exercice 2021 Affectation des résultats
- 18. Budget annexe Panneaux photovoltaïques Exercice 2021 Budget supplémentaire

RESSOURCES HUMAINES

- 19. Tableau des effectifs
- 20. Convention de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Informations liées au Conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz
- Décisions prises par délégation en matière financière
- Communications diverses

Affaires générales

I – 4-2021 / Pornic Agglo Pays de Retz – Pacte de gouvernance

Vu la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, relative à la formalisation pour les communautés et métropoles d'un pacte de gouvernance dans le but, notamment, de mieux associer les communes membres au fonctionnement de l'intercommunalité,

Vu la loi du 15 février 2021 prolongeant l'état d'urgence sanitaire et le délai pour l'approbation des pactes de gouvernance,

Vu la délibération de Pornic Agglo Pays de Retz en date du 4 février 2021, validant la formalisation d'un pacte de gouvernance,

Vu le projet de pacte de gouvernance établi par Pornic Agglo Pays de Retz,

Considérant que les documents sectoriels suivants sont intégrés au pacte de gouvernance :

- Règlement intérieur
- Schéma de mutualisation
- Pacte financier et fiscal
- Projet de territoire

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance de Pornic Agglo Pays de Retz (Annexe DCM_I-4-2021 ci-jointe)
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

II – 4-2021 / Pornic Agglo Pays de Retz – Mise à disposition des locaux de l'Ecole René Cerclé

Vu la proposition conjointe de la commune et de Pornic Agglo Pays de Retz pour la mutualisation des locaux de l'école René Cerclé sur les périodes de vacances scolaires,

Considérant que la mutualisation apporte une amélioration de la qualité de l'accueil de loisirs et répond à un objectif d'optimisation de l'utilisation des locaux municipaux,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise à disposition des locaux de l'école René Cerclé sur les périodes de vacances scolaires à Pornic Agglo Pays de Retz dans le cadre de sa compétence « Petite Enfance Enfance Jeunesse »
- APPROUVE le projet de convention entre Pornic Agglo Pays de Retz et la commune conformément au projet ci-annexé (Annexe DCM_II-4-2021)
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention, les avenants éventuels et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

III – 4-2021 / 4. Convention de regroupement pour le dépôt de dossiers de demandes de certificats d'économie d'énergie

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, modifiée par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010,

Vu l'article L.221-7 du Code de l'Energie,

Vu la convention de partenariat en date du 25 février 2019 conclue entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz et Certinergy,

Considérant que la commune peut bénéficier du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie,

Vu le projet de convention joint (Annexe DCM_III-4-2021)

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de regroupement pour le dépôt des dossiers de demandes de Certificats d'Economies d'Energie avec Certinergy, conformément à **l'Annexe DCM_III-4-2021** ci-jointe.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention, les avenants éventuels et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

IV – 4-2021 / Convention d'occupation du local du Rocher Vert

Vu l'article 2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que ce bien ne peut être utilisé que dans le cadre d'activités à l'animation de la plage, à l'organisation et la pratique de sports nautiques,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention d'occupation du local du Rocher Vert pour la SARL FUN GLISSE DECOUVERTE à compter du 1^{er} juin 2021, conformément à l'**Annexe DCMIV-4-2021** ci-jointe.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention, les avenants éventuels et tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

V – 4-2021 / Ouverture au public des parcelles acquises par la commune dans le jardin des Lakas

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 juillet 2020 portant acquisition de la parcelle cadastrée BP 233 située dans le périmètre du jardin des Lakas, d'une superficie de 1893 m², au bénéfice de la commune,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 novembre 2020 portant acquisition de la parcelle cadastrée BP 262 située dans le périmètre du jardin des Lakas, d'une superficie de 777 m², au bénéfice de la commune,

Considérant que ces parcelles ont été acquises par la commune afin d'agrandir le jardin public des Lakas,

Considérant l'éligibilité de ce projet au dispositif départemental de subventionnement « Accès à des petits sites de nature », à condition de garantir dans le temps l'ouverture des sites au public, et de s'engager à ne pas imperméabiliser leur sol,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **S'ENGAGE** à faire perdurer l'ouverture au public des sites et à ne pas artificialiser les sols des parcelles cadastrées BP 233 et 262 récemment acquises par la commune dans le périmètre du jardin des Lakas.
- **DIT** que la présente délibération sera communiquée au Département comme pièce du dossier de demande de subvention « Accès à des petits sites de nature ».

Finances

VI - 4-2021 / Subventions 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions formulées par divers organismes ou associations au titre de l'année 2021,

Vu l'avis de la Commission Vie locale du 5 mai 2021,

Vu l'avis de la Commission Finances du 10 mai 2020,

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Ne prennent pas part au vote, Anne-Laure PASCO, Benoît BOULLET, Jean GERARD et Marc LERAY

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant des subventions 2021 figurant ci-après.
- **DIT** que les crédits budgétaires sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2021.

Subventions 2021 – Annexe Délibération VI – 4-2021

ANCIENS COMBATTANTS	
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	96€
U.N.C (Union Nationale des Combattants)	686€
HABITAT - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE	
Société de Chasse	667.25€
ENSEIGNEMENT - EDUCATION	
L'Escale des bambins	250 €
Association Parents René Cerclé	3 750 €
A.P.E.L Ecole Notre Dame	3 750 €
Ecole Publique René Cerclé	1 450 €
CFA Associat° Format°Prof. Bat./ Trvx Publics L.A	212.22€
MFR (Maisons Familiales) - Saint Père en Retz	141.48 €
CULTURE - LOISIRS	
Abacada	3 336.17 €
Amicale du Personnel Commune de La Plaine Sur Mer	283.20€
Réveil Plainais	3 155.35 €
Danser à La Plaine	396.00€
La Plaine Sur Scène	393.90 €
Les Comédiens en Herbe	800.00€
Club de Lecture	278.55€
SPORT	
Océanne Football Club	1 798.32 €
Club Badminton Saint Michel-Tharon	194.50 €
Entretien Physique (AEPPR)	100.00€
Créa ' Corps Saint Michel	666.52€
Road Roller (Pornic)	353.00 €
ŒUVRES CARITATIVES - ACTION SOCIALE	
ADAR	1 137.72 €
ADMR de Pornic	395.76 €
A.D.A.P.E.I. Section Pays de Retz	505.54 €
M.D.P.A Portage des repas à domicile	554.40 €
Aide à Domicile pour tous	145.73€
Don du Sang Bénévole	200.00€
Restos du Cœur	1 194.57 €
Secours Catholique	153.15 €
Croix Rouge Française	241.20€
Autres	
Comité de jumelage : provision 4 transports à 750 € (à verser sur justificatif de transport)	3 000.00 €
Associations nouvelles (provision)	600.00€
TOTAL DES SUBVENTIONS	

VII - 4-2021 / Budget principal - Exercice 2020 - Compte Administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005, Vu le compte de gestion visé et transmis par le comptable public, Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021,

Vu le compte administratif 2020 joint (Annexe DCM_VII-4-2021)

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur, Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Madame le Maire ayant quitté la séance, Sous la présidence de Madame Danièle Vincent, 1ère Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE le compte administratif du budget principal 2020 avec les résultats suivants :

Compte administratif principal		Dépenses	Recettes	Solde
	Résultat propre de l'exercice	5 369 779,27 €	6 574 523,37 €	1 204 744,10 €
Section de fonctionnement	Solde antérieur reporté (002)	0.00€	2.16€	2.16 €
	Excédent ou déficit global			1 204 746,26 €
	Résultat propre de l'exercice	1 837 579,33 €	2 132 859,84 €	295 280,51 €
Section	Solde antérieur reporté (001)		1 301 125,56 €	1 301 125,56 €
d'investissement	Solde d'exécution positif ou négatif			1 596 406,07 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Investissement	1 922 326 €	242 154 €	1 680 172.00 €
Résultats cumulés (y compris RAR)				1 120 980,33 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

VIII – 4-2021 / Budget principal – Exercice 2020 – Compte de Gestion

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser,

Considérant l'approbation du compte administratif 2020 lors de la même séance,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021, Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **ARRÊTE** le compte de gestion 2020 du budget principal dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
- **DIT** qu'il n'appelle ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

IX - 4-2021 / Budget principal - Exercice 2021 - Affectation des résultats

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats 2020 arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu le compte de gestion établi par la comptable,

Vu l'état des restes à réaliser présentant un besoin de financement de 83 765.93 €,

L'affection du résultat s'effectue en deux temps :

- 1) la couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser
- 2) l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui reste disponible, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AFFECTE au budget de l'exercice 2021 du budget principal les résultats de la manière suivante :

	3 1 1	
	1) Affectation en investissement 1068	83 765,93
Résultat 2020 repris au Budget supplémentaire 2021	2) Report en fonctionnement 002	1 120 980,33
	3) Report en investissement 001	1 596 406,07

X – 4-2021 / Budget principal – Exercice 2021 –Budget supplémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 26 janvier 2021,

Vu le vote du compte de gestion et du compte administratif 2020,

Vu l'affectation des résultats 2020,

Vu l'avis de la Commission des finances du 10 mai 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2021 du budget principal tel qu'il est annexé à la présente délibération **(Annexe DCM X-4-2021).**

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement 1 126 076.33 €

- Section d'investissement 2 719 103.33 €

XI – 4-2021 / Budget annexe Cellules commerciales – Exercice 2020 – Compte Administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 annexée à l'arrêté du 14 décembre 2009,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le comptable public,

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021,

Vu le compte administratif 2020 joint (Annexe DCM_XI-4-2021)

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Sous la présidence de Madame Danièle Vincent, 1ère Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe Cellules commerciales avec les résultats suivants :

C.A. budget and	nexe « Cellules Commerciales »	Dépenses	Recettes	Solde
C 1:	Résultat propre de l'exercice	68 041,25 €	69 312.08 €	1 270,83 €
Section d'exploitation	Solde antérieur reporté (002)			0.00 €
a exploitation	Excédent ou déficit global			1 270,83 €
Section	Résultat propre de l'exercice	50 000.00 €	50 000,00 €	0,00€
d'investissement	Solde antérieur reporté (001)			0,00€
a investissement	Solde d'exécution positif ou négatif			0,00 €
Restes à réaliser au 31 décembre	Investissement	0,00 €	0,00€	0,00 €
Résultats	cumulés (y compris RAR)			1 270,83 €

 CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- ARRÊTE les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

XII – 4-2021 / Budget annexe Cellules commerciales – Exercice 2020 – Compte de Gestion

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser,

Considérant l'approbation du compte administratif 2020 lors de la même séance,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ARRÊTE le compte de gestion 2020 du budget annexe Cellules commerciales dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
- **DIT** qu'il n'appelle ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

XIII - 4-2021 / Budget annexe Cellules commerciales - Exercice 2021 - Affectation des résultats

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

Vu les résultats 2020 arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

Vu le compte de gestion établi par la comptable,

Vu l'absence de restes à réaliser,

L'affection du résultat s'effectue en deux temps :

- 3) la couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser
- 4) l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui reste disponible, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AFFECTE** au budget de l'exercice 2021 du budget annexe Cellules commerciales les résultats de la manière suivante

	1) Affectation en investissement 1068	0,00
Résultat 2020 repris au Budget supplémentaire 2021	2) Report en fonctionnement 002	1 270,83
	3) Report en investissement 001	0,00

XIV – 4-2021 / Budget annexe Cellules commerciales – Exercice 2021 – Budget supplémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 26 janvier 2021,

Vu le vote du compte de gestion et du compte administratif 2020,

Vu l'affectation des résultats 2020,

Vu l'avis de la Commission des finances du 10 mai 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2021 du budget annexe Cellules commerciales tel qu'il est annexé à la présente délibération **(Annexe DCM_XIV-4-2021)**.

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

Section de fonctionnement 0,00 €

- Section d'investissement 0,00 €

XV - 4-2021 / Budget annexe Panneaux photovoltaïques - Exercice 2020 - Compte Administratif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.1612-12 et 13,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 annexée à l'arrêté du 14 décembre 2009,

Vu le compte de gestion visé et transmis par le comptable public,

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021,

Vu le compte administratif 2020 joint (Annexe DCM_XV-4-2021),

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent, Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectué par l'ordonnateur,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Sous la présidence de Madame Danièle Vincent, 1ère Adjointe,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe Panneaux photovoltaïques avec les résultats suivants :

C.A. budget annex	ke « Panneaux Photovoltaïques »	Dépenses	Recettes	Solde
<i>a .:</i>	Résultat propre de l'exercice	6 759,12 €	6 801,12 €	42,00 €
Section d'exploitation	Solde antérieur reporté (002)			0,00 €
a exploitation	Excédent ou déficit global			42,00 €
Section	Résultat propre de l'exercice	4 791.50 €	4 791,50 €	0,00 €
d'investissement	Solde antérieur reporté (001)			0,00 €
a investissement	Solde d'exécution positif ou négatif			0,00 €
Restes à réaliser au	Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00€
31 décembre	IIIVESUSSEITIETU	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats cumulés (y c	compris RAR)			42,00 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser inscrits.
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels qu'indiqués ci-dessus.

XVI – 4-2021 / Budget annexe Panneaux photovoltaïques – Exercice 2020 – Compte de Gestion

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public de la collectivité accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser,

Considérant l'approbation du compte administratif 2020 lors de la même séance,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ARRÊTE** le compte de gestion 2020 du budget annexe Panneaux photovoltaïques dressé par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.
- DIT qu'il n'appelle ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes de la collectivité.

XVII - 4-2021 / Budget annexe Panneaux photovoltaïques - Exercice 2021 - Affectation des résultats

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-5, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005, Vu les résultats 2020 arrêtés suite à l'approbation du compte administratif, Vu le compte de gestion établi par la comptable, Vu l'absence de restes à réaliser,

L'affection du résultat s'effectue en deux temps :

- 5) la couverture obligatoire du besoin de financement de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser
- 6) l'affectation de l'excédent de fonctionnement qui reste disponible, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Vu l'avis de la commission des Finances du 10 mai 2021, Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

 AFFECTE au budget de l'exercice 2021 du budget annexe Panneaux photovoltaïques les résultats de la manière suivante

	1) Affectation en investissement 1068	0,00
Résultat 2020 repris au Budget supplémentaire 2021	2) Report en fonctionnement 002	42,00
	3) Report en investissement 001	0,00

XVIII – 4-2021 / Budget annexe Panneaux photovoltaïques – Exercice 2021 – Budget supplémentaire

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif voté le 26 janvier 2021,

Vu le vote du compte de gestion et du compte administratif 2020,

Vu l'affectation des résultats 2020,

Vu l'avis de la Commission des finances du 10 mai 2021,

Entendu l'exposé de Monsieur Denis Dugabelle, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2021 du budget annexe Panneaux photovoltaïques tel qu'il est annexé à la présente délibération **(Annexe DCM_XVIII-4-2021).**

Les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent, tant en dépenses qu'en recettes, comme suit :

- Section de fonctionnement 0,00 €

- Section d'investissement 0,00 €

Ressources Humaines

XIX – 4-2021 / Tableau des effectifs - Modification

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34 prévoyant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu la délibération en date du 26 janvier 2021 modifiant le tableau des effectifs,

Considérant les effectifs nécessaires au fonctionnement de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

MODIFIE le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Emplois budgétaires	Modification	
Filière Technique			
Ingénieur territorial principal	2	+ 1	3
Ingénieur territorial	0	+ 1	1
Technicien territorial principal 1 ^{ère} classe	1	+ 1	2
Technicien territorial principal 2ème classe	0	+ 1	1
Technicien territorial	0	+ 1	1

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des postes créés sont inscrits au budget primitif 2021.

XX – 4-2021 / Convention de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25.

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 13 décembre 2016 décidant de mettre en place la prestation « calcul des allocations d'aide au retour de l'emploi (ARE) »

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 13 décembre 2016 fixant les tarifs pour la prestation du calcul des ARE,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Loire-Atlantique en date du 16 octobre 2019 confiant au Centre de Gestion de Vendée l'ensemble du traitement des dossiers de demandes d'allocations pour perte d'emploi ainsi que le suivi mensuel des collectivités territoriales qui lui sont affiliées,

Considérant que l'indemnisation au titre des allocations chômage doit être versée par la collectivité en lieu et place de Pôle Emploi conformément à la réglementation en vigueur,

Considérant que le Centre de Gestion de Loire-Atlantique a mis en place une prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi,

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives à la prestation de calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE).
- **ACCEPTE** les conditions financières de cette prestation.

Questions et communications diverses

Informations liées au Conseil communautaire de Pornic Agglo Pays de Retz

Les informations sont présentées en séance.

Décisions prises par délégation en matière financière

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du Conseil municipal.

Délégation en matière de demandes de subvention

N° de décision	Objet de la subvention	Nom du financeur	Nom du dispositif	Coût estimatif de l'opération	Montant de la subvention sollicitée
DDM01-04-2021	Subvention pour les travaux de création d'un hangar à destination des associations sur le site de l'Ormelette	Pornic Agglo Pays de Retz	Fonds de concours 2021	80 000 € HT	7 000 €
DDM02-04-2021	Aide au financement de l'achat de livres imprimes	Centre Nationale du Livre	Subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques 2021	23 000 € TTC	5 750€
DDM17-04-2021	Achat d'une cellule de refroidissement et la réalisation d'un atelier cuisine	Direction régionale de l'agence de services (ASP)	Soutien de certaines cantines scolaires	6 080 € HT	6 080 €
DDM18-04-2021	Etude globale de déplacement doux et fête annuelle du vélo	ADEME	AVELO 2	48 720 € HT	24 360 €

- Délégation en matière de marchés publics

N° de décision	Objet du marché	Nom du titulaire	Montant
DDM03-04-2021	Convention pour l'achat de 2 vélos à assistance électrique et accessoires pour la police municipale	Pornic Agglo Pays de Retz	3 155,00 € TTC
DDM04-04-2021	Renouvellement contrat de location de 3 photocopieurs (Accueil de la mairie, services techniques et l'école publique) pour un loyer trimestriel de 466,63 € TTC	Konica Minolta Centre Loire	1 866,52 € TTC par an
DDM05-04-2021	Contrat de maintenance de 5 vidéoprojecteurs interactifs situés à l'école publique	PSI	1 428,00 € TTC par an
DDM06-04-2021	Fourniture d'une pince pour tuyau	Queguiner	2 373,48 € TTC
DDM07-04-2021	Fourniture d'outillages pour le service bâtiment	Pallard	1 254,35 € TTC
DDM08-04-2021	Fourniture d'un ordinateur portable 13 pouces	Ultrasyd informatique	1 149,00 € TTC
DDM09-04-2021	Marquage au sol salle omnisport	Casal sport	7 200,00 € TTC
DDM10-04-2021	Remplacement des portes extérieures espaces sports et loisirs	Sarl Mérieu	15 196,41 € TTC
DDM11-04-2021	Fourniture d'un tuyau en béton armé	Quéguiner	1 303,56 € TTC
DDM15-04-2021	Marché d'étude d'aménagement opérationnel du Centre- bourg	Groupement d'entreprises SARL VOIX MIXTES, mandataire, EURL Marc LE LANN Architecte Urbaniste et SARL Porteurs 2 projets	39 010,00 € HT soit 46 812 € TTC
DDM16-04-2021	Assistance à la rédaction d'une convention et des délibérations dans le cadre d'un transfert de maîtrise d'ouvrage pour la construction de nouveaux locaux	SELARL CARADEUX CONSULTANTS	1 224 € TTC
DDM19-04-2021	Honoraires dossier permis de construire d'un nouvel hangar sur le site de l'Ormelette	Créarchitecture	3 888 € TTC

Délégation en matière de cessions de bien

N° de décision	Objet du marché	Nom de l'entreprise	Montant
DDM12-04-2021	Reprise d'une tronçonneuse de modèle Sthil	Entreprise DURAND	120€
DDM13-04-2021	Reprise de deux débroussailleuses de modèle MARUYAMA	Entreprise DURAND	100,01 €
DDM14-04-2021	Reprise d'une tondeuse tractée de modèle Sthil	Entreprise DURAND	125€

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

La date prévisionnelle du prochain Conseil municipal est fixée au 6 juillet 2021.

La séance est levée à 22h22

Madame Le Maire, Séverine MARCHAND

Jan hule